



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببويني

03 JUIL. 2024

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des membres de notre communauté, établis en Seine Saint-Denis, que conformément aux dispositions du décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024, **des mesures de dispense des obligations du Service National**, ont été édictées au profit des citoyens nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, non encore incorporés. A ce titre, les personnes concernées sont invitées à se présenter au Consulat d'Algérie à Bobigny, bureau du Service National, munis des documents ci-après :

- Un acte de naissance copie intégrale ;
- Une copie d'acte de naissance S12 ;
- Une copie de la carte d'immatriculation consulaire ;
- Une copie du titre du séjour ;
- Quatre (04) photos d'identité récentes ;
- Un certificat de scolarité ou certificat de fin de scolarité (Pour les étudiants);
- Une copie du contrat de travail et des trois (03) dernières fiches de paie (Pour les salariés) ;
- Une copie du Kbis (Pour les professions libérales).

